



Bonjour,

c'est avec plaisir que nous vous fournissons de nouvelles informations précieuses de votre caisse de compensation.

Meilleures salutation,

Caisse AVS commerçants bernois

ALLOCATIONS DE FORMATION

Présenter les attestations de formation avec connect

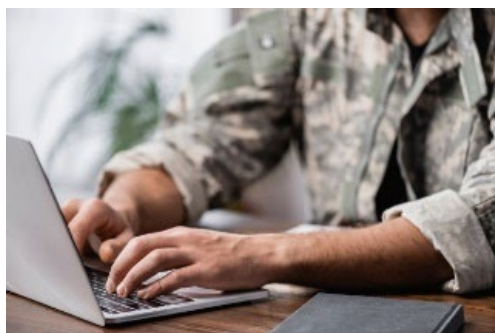
Pour que la caisse d'allocations familiales puisse verser les allocations de formation, vous (ou vos collaborateurs), devez soumettre des attestations de formation tous les ans, ou en cas d'études, même tous les six mois. Notre portail en ligne connect offre la possibilité à l'utilisateur final de lui-même faire parvenir directement ses attestations à la caisse AVS. Vous pouvez ainsi, en tant qu'employeur, directement déléguer les tâches récurrentes aux collaborateurs concernés.

Mettez en place cette fonction pratique dès aujourd'hui.

> **Voici comment cela fonctionne:** www.akgivbern.ch/fr/letsgo

ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN

Décharge administrative au moment de la demande



Vous n'avez désormais plus besoin de nous faire parvenir les formulaires APG par la poste. Il vous suffit de scanner le formulaire APG (l'original!) et de nous le transmettre via connect. Pour ce faire, utilisez le processus «Annoncer la perte de gain».

Vous ne devez conserver le formulaire original que jusqu'au paiement correspondant de notre part.

Nouvelles prestations pour les situations difficiles

Trois nouvelles lois sont entrées en vigueur en Suisse le 1er juillet 2021:

Allocation de prise en charge

Les parents devant interrompre leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant gravement handicapé ont droit à un congé de prise en charge.

Allocation de maternité

Les mères dont leurs enfants doivent rester plus de deux semaines à l'hôpital immédiatement après la naissance peuvent désormais profiter de l'allocation de maternité plus longtemps.

Prestations transitoires

Après l'âge de 60 ans, les personnes qui se trouvent en fin de droit à l'assurance chômage, reçoivent des prestations de transition jusqu'à ce qu'elles aient droit à une rente de vieillesse.

> **Innovations:** www.akgivbern.ch/fr/news

NOUVEAU CONSEILLER DE PRÉVOYANCE

Permettez-nous de vous présenter



Peter Künzle - nouveau conseiller de prévoyance AVS

Peter Künzle est venu renforcer notre équipe de conseillers dès le 1er juillet 2021. Peter Künzle est un professionnel reconnu des assurances sociales qui connaît bien le monde associatif et qui a une longue expérience au service externe.

Bienvenue à Peter Künzle! Nous lui souhaitons un bon début de carrière en tant que conseiller en prévoyance à la Caisse AVS commerçants bernois!

Bien conseillé, directement sur place

En tant que membre de l'association, vous bénéficiez de conseils personnalisés et gratuits directement au sein de votre entreprise. Notre service clientèle ne travaille pas sur la base de commissions.

> **Trouvez votre conseiller:** www.akgivbern.ch/fr/service



Avec eBill, vous recevez nos factures par voie électronique directement par votre banque en ligne.